

Image not found or type unknown



Revente zone anru - Mobilité

Par **Larnaud Mylene**, le **08/01/2018** à **13:54**

Bonjour,

Nous souhaitons vendre notre logement acheté en VEFA il y a 1 an. Mon conjoint a changé de travail depuis l'achat et est à plus de 70km de notre lieu d'habitation. Le reversement de la TVA est-il bien annulé en cas de mobilité ? Quelles pièces justificatives devons-nous fournir pour justifier de ce changement, et à qui ?

Autre question toujours relative à ANRU. Les acheteurs devront ils avoir les mêmes ressources que nous au moment de l'achat du logement il y a 1 an ?

Merci